

Paris le 30 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de trois avenants importants dans la branche de la restauration rapide

Le SNARR (Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide), Alimentation & Tendances, la CFDT Fédération des Services, INOVA CFE/CGC et FGTA-FO ont signé trois avenants importants pour la branche :

- l'avenant n°53 relatif à la mise en place de la CPPNI dans la branche
- l'avenant n°54 relatif aux minima conventionnels
- l'avenant n°55 relatif à d'autres mesures issues de la NAO 2018 (non signé par Alimentation & Tendances)

Avenant n°53 : CPPNI

- Mise en place conformément aux nouvelles dispositions législatives de la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) qui se substitue à l'ancienne Commission Mixte Paritaire (CMP)

Avenant n°54 : minima conventionnels

- Dès son extension par le Ministère du Travail, cet avenant concrétisera une revalorisation moyenne des minima conventionnels de 1,30% par rapport à la grille antérieure.
- Cette nouvelle grille tiendra compte des modifications opérées par l'avenant n°50 relatif à la classification des postes en restauration rapide.

Avenant n°55 : autres mesures

- Dès son extension par le Ministère du Travail, une 4^{ème} tranche d'ancienneté applicable à la Prime annuelle Conventionnelle (PAC) sera créée et valorisée à 370 € pour les salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté
- Le plafond de remboursement des frais de taxi pour les salariés quittant leur travail après 22h sera revalorisé et étendu aux frais de Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC)
- La majoration des heures entre 2 et 6h du matin sera revalorisée et portée à 30%
- Une autorisation d'absence exceptionnelle payée (2 jours par tranche de trois ans d'ancienneté) sera créée au bénéfice des salariés ayant à déménager

Ainsi, ces avancées traduisent la volonté des partenaires sociaux, employeurs et salariés, de maintenir un juste équilibre entre les attentes des 170 000 salariés de la branche et les contraintes de bon fonctionnement des milliers d'établissements du secteur, le tout dans un contexte économique complexe et instable.

Contact presse : Dominique-Ph. BÉNÉZET 01 56 62 16 16
dominique-ph.benezet@snarr.fr

Créé en 1984, le SNARR regroupe plus de 190 enseignes représentant près de 2 000 entreprises gérant plus de 3 500 établissements.

Le chiffre d'affaires réalisé par ses adhérents, qui emploient plus de 103 000 salariés, s'est élevé en 2017 à près de 7,5 milliards d'euros hors taxes.